



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 rue du Château  
des Rentiers  
75013 Paris  
T +33 1 53 94 25 00  
F +33 1 53 94 26 80  
www.ffbb.com

Mesdames et Messieurs les Présidents(es)  
des Ligues Régionales et Comités Départementaux

Paris, le 23 août 2017

Nos réf. : 2017/D/CAB/JPS/PBY/CBD/075

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,  
Chères amies, Chers amis,

Les deux titres de Champions d'Europe obtenus ces derniers jours par nos Equipes de France U16 filles et garçons sont une performance exceptionnelle qui s'inscrit pour la première fois dans l'histoire du Basket français. Ils font suite au doublé obtenu en 2016 par nos Equipes de France U18 filles et garçons.

Ces fabuleux résultats sont une nouvelle fois la preuve que la formation de nos jeunes talents est de très grande qualité. Le mérite en revient à l'ensemble de nos clubs, de nos Comités et de nos Ligues qui investissent, avec notre fédération, sur la détection, puis la formation selon les directives de la Direction Technique Nationale, préconisées au travers du Parcours d'Excellence Sportive devenu aujourd'hui PPF.

Les nouvelles orientations sur le plan de détection des U13, que nous avons décidées ensemble, s'inscrivent dans cette démarche.

Nos Pôles Espoirs régionaux sont un maillon primordial de cette réussite. En pleine réforme territoriale, cela nous conforte dans l'idée de valoriser et maintenir le maillage territorial existant.

Le Centre Fédéral puis les centres de formation des clubs professionnels sont l'aboutissement de l'investissement de nous tous. Ainsi, ces deux titres de Champions d'Europe garantissent à nos Equipes de France, un renouvellement de qualité dans la perspective des prochaines échéances et notamment celles de Paris 2024.

Aujourd'hui, face à ce succès, nous souhaitons très sincèrement vous associer et partager notre bonheur.

Amitiés,

  
Jean-Pierre SIUTAT  
Président

  
Patrick BEESLEY  
Directeur Technique National

Siret 784 405 862 00052  
Code NAF / APE 926 C  
N° TVA Intracommunautaire  
FR 23 784 405 862  
Reconnue d'utilité  
publique par décret  
du 1<sup>er</sup> octobre 1971

